

## Des Universités Bleues comme l'eau

En coopération avec la Ville de Paris et sa Régie, Eau de Paris, la Coordination EAU Île-de-France a initié le projet Université Bleue qui s'ouvre désormais à l'ensemble des universités françaises. L'objectif est de modifier les comportements et les idées reçues que les lobbies de l'eau embouteillée ont imposés dans nos modes de vie. Plus encore, il s'agit de dynamiser le combat pour le droit d'accéder à l'eau. CE-IDF / H2o, décembre 2021.

### Des Universités Bleues comme l'eau

En coopération avec la Ville de Paris et sa Régie, Eau de Paris, la Coordination EAU Île-de-France a initié le projet Université Bleue qui s'ouvre désormais à l'ensemble des universités françaises. L'objectif est de modifier les comportements et les idées reçues que les lobbies de l'eau embouteillée ont imposés dans nos modes de vie. Plus encore, il s'agit de dynamiser le combat pour le droit d'accéder à l'eau.

Martine LE BEC

Nivega KETHEESWARAN - CE-IDF

Université Paris-Diderot - photo Paris la douce H2o - décembre 2021

À

L'eau douce est une ressource finie dont le cycle est fortement perturbé par l'agro-industrie, l'urbanisation et, bien au-delà, par la majorité de nos activités humaines. Dans ce contexte, la consommation d'eau en bouteilles devient une aberration, au premier chef dans les régions où les consommateurs ont la chance de bénéficier d'une eau au robinet de qualité. Lorsqu'un consommateur achète une bouteille d'eau, 90 % de son argent sert à payer la production, le transport et la marque. Il en résulte que l'eau en bouteille coûte 50 à 300 fois plus cher que l'eau courante.

En coopération avec la Ville de Paris et sa Régie, Eau de Paris, la Coordination EAU Île-de-France (CE-IDF) a initié un projet pour labelliser les universités parisiennes "Université Bleue". De nombreuses associations étudiantes ont contribué au projet, parmi lesquelles : Assas Environnement, Bio Campus, Campus Z, Dauphine Durable, Devinci Durable, Eco Campus, Ecolectif, Facteur Commun, Les Unis Verts, LUPE (Universitaires Planteurs d'Alternatives), SciencesPo Environnement, Together for Earth, etc., qui se sont engagées à accompagner leurs établissements respectifs dans leur démarche de labellisation.

Promu par le Réseau Étudiant pour une société écologique et solidaire (RESES), le label est aujourd'hui ouvert à l'ensemble des universités de France. Il impose la reconnaissance du droit humain à l'eau et à l'assainissement, l'accès gratuit et pratique à l'eau du robinet et l'arrêt de la distribution et de la vente d'eau embouteillée dans l'enceinte

universitaire. L'objectif est de modifier les comportements et les idées reçues que les lobbies de l'eau embouteillée ont imposés dans nos modes de vie.

Préserver et valoriser le droit à l'eau pour tous

La construction du label "Université Bleue" a été réalisée en s'inspirant des démarches utilisées par les "Communes Bleues" - des communautés qui se dotent d'un cadre de référence reconnaissant l'eau comme bien commun (pour être reconnues comme telles, ces Communautés Bleues s'engagent notamment à bannir ou à éliminer progressivement la vente d'eau embouteillée dans leurs établissements municipaux et lors des activités municipales, mais également à promouvoir les services publics d'eau et d'assainissement).

Les acteurs du label et leurs rôles

La Coordination EAU Île-de-France, les associations étudiantes ainsi que les services RSU (responsabilité sociale de l'université) des établissements sont les trois acteurs du dispositif de labellisation.

La CE-IDF, propriétaire du label, vient appuyer les associations étudiantes dans tous les domaines de préparation du projet : enquêtes sociales et environnementales, kit de communication et plaidoyer. Elle participe également à l'animation du label pour accompagner les porteurs de projet, c'est-à-dire les établissements, dans la réussite de leur plan d'action et pour faire vivre le label.

L'association étudiante référente d'un campus a la charge de mener la communication et de participer à la construction du projet pour aider son établissement dans sa démarche de labellisation. Une fois l'université ou le site labellisé, elle prend part aux décisions et participe au contrôle des actions engagées, et notamment à l'animation du label à travers la communication et l'organisation d'événements.

Le Réseau étudiant pour une société écologique et solidaire (RESES), en tant que tête de réseau des associations étudiantes de développement durable, forme les étudiants à participer à la prise de décision du comité de labellisation aux audits. Avec la CE-IDF, il accompagne les étudiants dans toutes leurs réalisations.

Les services RSU des établissements et les services de développement durable sont les porteurs de projet du label. Il leur revient de proposer un plan d'action menant à la labellisation de l'établissement et d'assurer l'installation des fontaines à eau sur le campus. Ils participent à la formation des étudiants aux enjeux de l'eau via des forums ou des événements, ou encore des cursus d'enseignement à l'eau et à l'écologie. L'un des objectifs de l'Université Bleue est de former les étudiants sur les thématiques à la fois économiques, sociales, juridiques, et bien évidemment environnementales de l'eau.

Pour l'université s'engager dans le processus de labellisation, c'est afficher sa volonté d'accéder à une démarche plus respectueuse de l'environnement. Elle accepte d'œuvrer pour la suppression des bouteilles d'eau au sein de ses établissements en réaffirmant le droit à l'eau pour tous et en proposant des solutions alternatives comme l'installation de fontaines à eau ou la vente de gourdes. L'usage des bouteilles disparaîtra progressivement (au grand soulagement des services d'entretien), laissant place à une consommation responsable et écologique.

## Les critères de labellisation

Pour qu'une université soit labellisée, elle doit répondre à quatre critères : 1. Arrêter ou s'engager à arrêter les marchés d'achat de bouteilles d'eau ; 2. Installer au moins deux fontaines à des endroits accessibles au public ; 3. Reconnaître publiquement le droit humain à l'eau et à l'assainissement ; 4. S'engager à promouvoir le label via les différents canaux de communication.

Plusieurs étapes jalonnent le parcours de labellisation - L'admissibilité : avant d'entamer le processus de candidature, le porteur de projet peut demander un avis d'admissibilité par mail auprès du comité de labellisation. À l'issue du dépôt du dossier de candidature, une étude de recevabilité et un audit sur site seront effectués, visant à faciliter l'élaboration du plan d'action par l'établissement.

À

## ResSources

Projet Université Bleue

Charte de l'Université Bleue (en cours d'élaboration)